

Compte rendu Conseil Municipal du 30/07/2020

Présents : Olivier Cavallin, Loïs Mativet, Félicien Jouham, Carole Faivre, Marie Véronique Gauthier, Virginie Guyon, Raphael Cote, Thierry Roche, Gérald Besançon, Nicolas Manzoni, Florian Caseaux, Damien Sartoris

Excusés : Amandine Marchionini donne pouvoir à Loïs Mativet, David Pernodet, Benjamin Petot donne pouvoir à Félicien Jouham

Secrétaire de séance : Virginie Guyon

1) RAPPEL

En période de canicule, il est interdit de remplir les piscines, d'arroser et de laver les voitures.

2) Présentation et vote du budget eau

Voté à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement : 85449.72 €

Recettes de fonctionnement : 85 449.72 €

Dépenses d'investissement : 39657.29 €

Il faut commencer à penser au budget eau de l'année prochaine.

L'entreprise PHAR-EAU doit venir donner un conseil pour renforcer le système actuel.

3) Présentation et vote du budget général

En introduction Olivier donne son point de vue, il trouve la situation délicate, en effet nous devons nous prononcer sur un budget 2020 et donc des dépenses déjà engagées par l'ancienne équipe municipale alors que plus de la moitié de l'année est écoulée (bien sûr la situation sanitaire y est pour beaucoup). Les marges de manœuvres sont donc plus que restrictives...

Dépenses de fonctionnement : 634 100.91 €

Recettes de fonctionnements : 634 100.91 €

Dépenses d'investissements : 157 416.99 €

Listing des dépenses avant la mise en place du nouveau conseil :

- Dépenses effectuées et réglées : 43 126,76 € (frais de notaire, columbarium, travaux atelier municipal, panneaux de signalisation, tracteur tondeuse)
- Dépenses engagées restant à régler : 49 330,00 € (travaux rue Pasteur, porte de mairie, différents terrains + frais d'acquisition)

Reste au conseil actuel 33 960,23 € pour finir l'année.

Il est prévu de négocier :

- les contrats d'assurances, à savoir qu'un véhicule ne faisant plus partie de la commune depuis plusieurs années est toujours assuré à ce jour.
- Les contrats de téléphonie car le coût actuel est plus qu'onéreux (Benoit et Olivier demande la suppression de leur mobile fourni par la commune).

4) Vente de la Maison de Monsieur et Madame Georges AIME

- La Mairie n'exerce pas son droit de préemption.

5) Vente de la maison de Monsieur Raymond REVERCHON

- Monsieur le Maire propose, après avis de la commission redynamisation réunie le 28 juillet, d'exercer son droit de préemption dans le but d'aménager le futur lieu de vie (bar restaurant épicerie), projet phare de cette nouvelle mandature.
- Monsieur Joël BROCARD : Demande si le conseil connaît la situation de la nappe phréatique qui est sous la maison Reverchon. Olivier et Florian ayant visité la maison en sont conscient et des travaux sont certes à prévoir, mais nous ne pouvons passer à côté de cette opportunité.
- Vote : 2 absentions, 12 pour.

La mairie exerce donc son droit de préemption.

6) Gardiennage de l'église : Madame Michel BRENOT ouvre et ferme l'église matin et soir tous les jours et perçoit une indemnité de 300 €.

Elle sera reconduite avec 2 votes contre, 6 abstentions et 6 votes pour.

7) Tour de France :

- Un arrangement avec Monsieur Clément PERNOT été trouvé pour reboucher les trous sur la route de la montée de la salle des fêtes, lieu de passage des coureurs et n'ayant pas le budget pour engager cette réfection. Olivier remercie la réactivité de Monsieur le Président du Conseil Départemental ainsi que des Directeurs de la communication, et des routes.
- Gérald BESANCON et Olivier CAVALLIN ont été à la réunion des Maires qui accueille le Tour de France, pour organiser au mieux ce passage mais la question du COVID 19 se pose.
- Le Département va fournir drapeaux et banderoles.
- Le sujet sera abordé en réunion d'associations le 12 août et la Mairie espère la participation des villageois pour organiser au mieux l'animation et la décoration de notre village. (toutes idées et propositions sont les bienvenues)

8) Commission de contrôle des listes électorales :

- Nicolas MANZONI et Damien SARTORIS se proposent.

9) LES SCENES DU JURA :

- Olivier CAVALLIN après avis de David PERNODET accepte la proposition, des scènes du Jura et de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, d'un spectacle vivant (thème cirque burlesque) sur Crotenay (lieu en négociation) prévu le 19/05/2021 à 20h30, voir avec une association pour tenir une buvette.

10) Différents courriers ont été reçus à la mairie de :

- Monsieur Gilles DOLE pour déplacer les poubelles vers chez lui. On va réfléchir aux possibilités et lui faire une réponse.
- Mail du président de la pêche Monsieur Nicolas GERMAIN car il y a trop de baigneurs dans la rivière entre Crotenay et Pont du Navoy ainsi que du camping sauvage. (crème solaire, déchets ne font pas bon ménage avec les poissons). Une réponse lui sera également faite.

- 9 personnes se sont également plaintes de nuisances sonores, dans le quartier de la Fin Dessus et rue de la Vouivre. Olivier va aller trouver les responsables et leur demander de trouver des solutions avant de sévir.

11) Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie :

- Du lundi au jeudi -> 9H00 – 12H00
- Le vendredi -> 15H00 – 19H00

12) Commission Environnement :

- La réunion s'est tenue le 15 juillet 2020, elle avait pour objectif de réunir les projets ou les idées de chacun.
- Les différents sujets abordés sont :

La gestion de l'eau (eau potable, eau usée, fontaine).

La mise en place d'initiative locale (voir SICTOM pour des journées de sensibilisation sur le ramassage des déchets, potager des écoliers ainsi que des journées citoyennes)

La gestion des espaces verts communaux (il est souligné que benoit prend soin lors de la tonte d'épargner les fleurs sauvages)

La gestion des espaces naturels (organiser des tables de discussion de manière à impliquer les lanceurs d'alertes et trouver des solutions)

L'inscription de la commune dans des projets écologiques (parc solaire, Eco-quartier pour les futurs lotissements, etc.)

Olivier appui sur le travail de qualité que Benoit effectue sur la commune tout au long de l'année et le remercie ainsi que Mathias d'être venu sur leur temps libre au nettoyage de l'aire de jeux du Clos de la Forge.

Les pompiers ne pouvant rien faire à cette période contre un nid de frelon dans le frêne situé dans la montée de l'église, merci à chacun de faire attention (rubalise et pancartes posées).

Cérémonie du 5 août est maintenue, rendez-vous à 18H30.

Levé du Conseil à 22h20.